
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 septembre 2017
CO 110 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Philippe BRUNIAUX, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JACQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Martine PINGAT CHANEY à Jean-Jacques COURT, Claire LUCAS VERNUS à Jacques GUILLOT, Denis MOREL à Thierry GUINCHARD, Valérie PAQUIEZ à Pierre GUINCHARD, Frédéric LAMBERT à Florent GAILLARD, Jacques FAIVRE à Guy DAVID, Raphaël GAGNEUR à René GUINERET, Yann PINGUAND à Adrien LAVIER, Claudine ROUEFF à Martine VUILLEMIN, Odile SIMON à Clément FORET, soit 10 pouvoirs détenus par des Conseillers.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 74
Votants : 84

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO.

Etaient Excusés : Jean-Baptiste BAUD, Hélène BAUD, Antoine MARCELIN, Marie-Christine CHAUVIN, Christian COLIN, Anne CHARLET, Lucie DODANE, Henri DORBON, Michel BONTEMPS, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient absents : Rémy VIENNET, André PROST, Pierre MIDOL, Gérard BOUDIER, Sylvain BENETRUY.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice VILLALONGA

Convocation faite le : 18 septembre 2017

Objet : Choix du statut juridique de l'Office de Tourisme communautaire.

VU la note de synthèse n°10/26.09.2017, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT ;

VU la compétence obligatoire « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura ;

CONSIDERANT que cette compétence peut être déléguée à un Office de Tourisme qui peut avoir plusieurs statuts juridiques ;

ENTENDU que le territoire est couvert par trois Offices de Tourisme, deux communautaires (ex Communauté de communes Arbois Vignes et Villages Pays de Louis Pasteur, ex Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny), et, un communal (Salins les Bains) par dérogation en tant que Station classée de tourisme ;

CONSIDERANT que le statut en EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) permet une autonomie morale et financière, tout en restant sous la tutelle de la Communauté de Communes, et permet d'associer intimement élu et partenaires privés ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 septembre 2017
CO 110 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Choix du statut juridique de l'Office de Tourisme communautaire.

ENTENDU l'exposé de Madame Martine VUILLEMIN, Vice-Présidente Déléguée au Tourisme ;

VU l'avis favorable de la Commission Tourisme et Culture en séance du 15 juin 2017, réitéré le 7 septembre 2017 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / DECIDE que l'Office de Tourisme Communautaire à créer aura la forme juridique d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)

2 / AUTORISE le Président à signer toutes pièces afférentes.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Michel FRANCONY

